

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 18 janvier (18/01/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM Abdelkader est nommé secrétaire de séance.



**03 – 18 janvier 2012**

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Monsieur BOUSQUET

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de remplacer deux agents placés à la retraite.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

SUPPRESSIONS DE POSTES				CREATIONS DE POSTES		
1	23.01.2012	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	35:00	23.01.2012	Adjoint du patrimoine 2ème classe	35:00

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

**Le Conseil Municipal,**  
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,  
décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 19 Janvier 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :